

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



38 ème Rallye Régional

de Bonaguil

Le 16 et 17 Mars 2024



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **29 Janvier 2024**

Ouverture des engagements : **29 Janvier 2024**

Clôture des engagements : **12 Mars 2024**

Parution du carnet d'itinéraire : **10 Mars 2024**

Dates et heures des reconnaissances : **Le dimanche 10 Mars 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 / Le samedi 16 Mars de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30**

Vérifications administratives le : **16 Mars de 13h15 à 18h15**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

Vérifications techniques le : **16 Mars de 13h30 à 18h30**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

Heure de mise en place du parc de départ le : **16 Mars à 9h30**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **16 Mars à 17h30**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

Publication des équipages admis au départ le : **16 Mars à 18h45**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

Publication des heures et ordres de départ le : **16 Mars à 18h30**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

Briefing des pilotes prioritaires écrit remis sous émargement lors des vérifications administratives.

Départ du : **C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

Publication des résultats partiels le : **Dimanche 17 Mars 2024**

Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel

Arrivée : **Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

Vérification finale le : **17 Mars Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 17 Mars, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

Remise des prix le : **Dimanche 17 Mars, 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **GASCOGNE AGENAIS** organise :

Le **38^{ème} Rallye régional de Bonaguil** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine SUD le 12/01/2024 sous le numéro 7 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 64 en date du 12/01/2024

Comité d'Organisation

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Temprano Yannick

Président : **Temprano Yannick**

Membres : **Baras Jean-Pierre / Baras Hélène**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **158 Chemin de Brugou
47500 Montayral**



Téléphone : **Temprano Yannick : 06.37.67.74.04**

Mail : **ecurieautoduhautbois-fumel@orange.fr**

Permanence du Rallye : **Au C2RT, 1750 route de Cuzorn « à Bouy » 47500 Fumel**

Lieu, date, horaire : **Les 16 et 17 Mars 2024 de 8h30 à 20h00**

Organisateur technique

Nom : **Ecurie automobile du haut bois**

Adresse : **158 Chemin de Brugou
47500 Montayral**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme. Fourcade Annie	Licence n°15323
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M.Combe Robert	Licence n°11108
	M.Bluteau Daniel	Licence n°2974
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Fourcade Annie	Licence n°15323
Directeur de Course	M.Desmoulin Roger	Licence n°4799
Directeur de Course Adjoint	M. Carof Jean-Marie	Licence n°203852
Directeurs de Course Adjoint PC	Mme Bouchon Françoise.....	Licence n°17644
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	M.Perrot Jose.....	Licence n°6570
	M. RAYMOND Jean-Pierre	Licence n°12215
Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES	M.Perrot Elisabeth.....	Licence n°6767
	M.Masdiou Pierre	Licence n°169437
Commissaire Technique responsable	M. FOURCADE Alexandre	Licence n°28160
Commissaires Techniques adjoints	M. BATARD Patrick	Licence n°146650
	M. BUREAU Jean-Raphaël	Licence n°15302
Médecin chef	M. CARPENTIER Dominique & DOMEK Jean Pierre	
Chargés des relations avec les concurrents	Mme. JECKER Renée	Licence n°11119
Juges de faits	Mme. NOBLE Monique.....	Licence n°120099
Chargé des relations avec la presse	M. QUIOC Philippe	Licence n° _____
Chronométrateurs	M. GRENEREAU Jean-Pierre	Licence n°15324
	Mme ZONTA Christiane.....	Licence n°45048
	M.LAPOUGE Laurent	Licence n°13530
	M.Rubault Bernard.....	Licence n°220582
Classement	M. BERGERON Sylvain.....	Licence n°_50286
	M.DELMOND-DESMOULINS Colette	Licence n°48038

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye **38^{ème} Rallye régional de Bonaguil** compte pour

- La Coupe de France des Rallyes coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud
- Challenge N2Série Sud-Ouest 2024
- Challenge de l'ASA Gascogne Agenais
- Challenge des commissaires de la Ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **38^{ème} Rallye régionale de Bonaguil**

Doit adresser à : **Ecurie Automobile du Haut Bois**
Chez Mme Baras Hélène
1597 Route de Melis « Gigoutoux »
47500 Cuzorn

Email : hb.ecurie@hotmail.com – Tél : 06.88.50.73.50

Secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 12 Mars 2024**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- **280€ si un concurrent membre de l'ASA Gascogne Agenais**
- **270€ si les deux concurrents membres de l'ASA Gascogne Agenais**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **580 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée **seulement sur le parking devant la Cité Scolaire de Fumel**
Et Avenue Charles de Gaulle à Fumel 47500

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif remis lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le **38^{ème} Rallye régional de Bonaguil** représente un parcours total de **105.5 km**.

Il est divisé en **une** étape et **3** sections.

Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **40 km**.

Les épreuves spéciales sont : **Saint Martin 5 km X 3 / Bonaguil 8.6 km X 3**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le dimanche 10 Mars 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le samedi 16 Mars 2024 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Numéro de reconnaissance à l'avant droit sur le pare-brise et à l'arrière au milieu du vitrage

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu dimanche 17 Mars à la sortie du parc fermé à la fin du rallye et après validation du classement par le collègue.

Les concurrents seront appelés à se présenter à la sortie du parc fermé avec leurs autos de courses dans l'ordre décroissant de l'arrivée.

Scratch : 1^{er} 400€, le 2^{ème} 350€, le 3^{ème} 300€

Classes

Les classes suivantes seront regroupées :

- En groupe A : A7S avec A7K

- En groupe R : R1 avec R1A et R1B, R2 avec R2B et R2C, R3 avec R3C, R3D et R3T

Partants	De 1 à 4	De 5 à 9	De 10 à +
Classement			
1 ^{er}	150€	200€	250€
2 ^{ème}		120€	150€
3 ^{ème}			100€
4 ^{ème}			50€

Les primes scratch et classe ne sont pas cumulables.

Prix pour les féminines : Equipage 100% féminin, 1^{er} 200€ et un coffret massage et détente en duo, 2^{ème} 100€

Les primes pour les équipages 100% féminin sont cumulables avec les primes scratch et classe.

Chaque femme à l'arrivée du Rallye se verra remettre une rose lors de la remise des prix.

Toutes les primes en numéraire seront attribuées dans leur intégralité à condition de plus de 80 partants. Entre 60 et 80 partants les primes seront divisées de 25%, entre 50 et 60 partants les primes seront divisées de 50% et si moins de 50 partants les primes seront supprimées.

Les chèques correspondant à la remise des prix seront expédiés par courrier à l'adresse indiquée sur l'engagement minimum 48H après le rallye.

Les coupes seront distribuées au minimum aux 3 premiers du scratch et à chaque premier de classe.

Un engagement gratuit pour le Rallye de Bonaguil 2025 sera offert à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné, moderne et VHC confondus (même absent à la Remise des Prix).